

Le petit journal d'Annois



Bulletin
Municipal
N°42

Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

C'est une équipe municipale en partie renouvelée qui s'est installée pour un mandat de 6 ans.

En effet : « *Les hommes passent les institutions demeurent* ».

A ce titre, je tiens à remercier mon prédécesseur, Mr TELATYNSKI, pour cette transition réalisée dans d'excellentes conditions.

Mme LEPREUX DEBROY, nouvelle Secrétaire, originaire du village, forte de l'expérience de 2 mandats de Conseillère Municipale a pris la suite de Mme RIGAUX qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Ces prises de fonction se sont faites dans un contexte totalement inédit.

La crise sanitaire a demandé une réactivité, une adaptation à de nouvelles méthodes de travail (distanciation/visioconférence) tout en restant proche des administrés afin d'assurer la gestion communale.

Malgré les difficultés rencontrées, le Conseil Municipal est à la tâche et les projets sont sur rails : rénovation d'un 2^{ème} logement locatif, plantations fruitières et d'agrément, enfouissement des réseaux ...

« *Quelque chose a changé* », ce fichu virus a dégradé le lien social et échauffe les esprits.

Nos rendez-vous festifs de l'année ont été supprimés, ceux à venir sont incertains...

L'espoir de nouvelles thérapies semble se profiler et quoi qu'il arrive « *après la pluie le beau temps* » !

Vous pouvez compter sur l'engagement de la Municipalité et des Agents municipaux face aux défis à venir.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite de chaleureuses fêtes de fin d'année.

Le Maire

Hugues DEMAREST

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du

LUNDI 14 OCTOBRE 2019 à 19 h

Présents : Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. – Mr Sendron J-M – Mr Ténnot F. – Mme Liénard I. – Mme Lepreux C. –Mr Legrain H. -

Absent excusé ayant donné pouvoir:

Absents: Mr Poulain M.- Mr Eeckhout J. - Mme Riobé M.

Secrétaire : Mme Patin R

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 6 TER RUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du logement locatif de l'ancienne école est terminé.

Il présente au Conseil Municipal la demande de location de Mr MORANGIS Sylvain et de Mme SAMYN Sandy pour un bail de 600,€ par mois plus les frais.

Le Conseil Municipal accepte de donner la délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes signatures de ce bail.

Vote à l'unanimité.

PARTICIPATION DES FRAIS DE TRANSPORT PISCINE ET DE FOURNITURES SCOLAIRES ANNEE 2018/2019 :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le décompte des frais de participation de la Commune d'ANNOIS pour la fréquentation de l'école de FLAVY LE MARTEL :

FRAIS DE TRANSPORT PISCINE :

Participation aux frais de transport total : 2 002,€ pour 506 entrées.

Calcul des 46 entrées de piscine par les enfants d'ANNOIS :

$2002. \text{ € X } 46 = \underline{\underline{182.00 \text{ €}}}$

506

FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES :

Participation et coût d'un élève pour la Commune : 51.12 €

Nombre d'élèves : 21

Participation de la Commune d'ANNOIS : 51.12 € X 21 élèves = **1 073.52 €.**

REGULARISATION DES DEUX FACTURES SARL DECHAMPS :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une erreur de TVA sur les deux factures des Ets SARL DESCHAMPS est survenue et qu'une régularisation de **89.12 €** et **86.10 €** doit être payée.

Le Conseil Municipal accepte la régularisation totale de **175.22 €.**



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du

MARDI 19 NOVEMBRE 2019 à 19h30

Présents : Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. – Mr Sendron J-M – Mr Ténnot F. – Mme Liénard I. – Mme Lepreux C. –Mr Legrain H. - - Mme Riobé M. - Mr Eeckhout J.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Absent: Mr Poulain M.

Secrétaire : Mme Patin R

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES AU 23 SEPTEMBRE 2019 – TRANSFERT DES EAUX PLUVIALES URBAINES.

Monsieur le Maire porte à la connaissance au vu de la fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté du canton de Saint-Simon au 1^{er} janvier 2017 portant modification des statuts de la CAQS avec l'ajout de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ». Une approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées est nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le rapport et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU MONTANT DEFINITIF DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION – TRANSFERT DES EAUX PLUVIALES URBAINES.

Monsieur le Maire expose le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CAQS adopté le 23 septembre 2019.

Le montant de l'attribution de compensation de la Commune d'ANNOIS est négatif pour la somme de – 1640.40 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de régler cette somme et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PARTICIPATION de la COMMUNE aux FRAIS D'ACCUEIL DES ELEVES D'ANNOIS au SERVICE DE CANTINE et de GARDERIE PERISCOLAIRE ORGANISES PAR LA COMMUNE DE FLAVY LE MARTEL ANNEE 2018-2019.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le décompte des charges Financières :

RECAPITULATIF :

- Période du 09/10/2018 au 31/10/2018 = 160.00 €
 - Période du 01/11/2018 au 31/12/2018 = 438.00 €
 - Période du 01/01/2019 au 30/09/2019 = 1 998.00 €
 - Période du 01/10/2019 au 08/10/2019 = 51.00 €
- Soit au total la somme de = **2 647.00 €**

Le Conseil Municipal accepte la somme à l'unanimité.

CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi temporaire d'adjoint Administratif relevant de la catégorie C à raison de 9 heures hebdomadaire pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du

MARDI 25 FEVRIER 2020 à 19h

Présents : Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. – Mr Ténor F.
– Mme Liénard I. – Mme Lepreux C. – Mr Legrain H. - - Mme Riobé M. -
Mr Eeckhout J.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Mr Sendron J-M –

Absent: Mr Poulain M.

Secrétaire : Mme Patin R

Composition du bureau de vote du DIMANCHE 15 MARS 2020 et 22 Mars 2020

Président du bureau : Mr TELATYNSKI R.

Suppléant du Président : Mr DEMAREST H.

Assesseurs Titulaires : Mr SENDRON J-M. – Mme PATIN R.

Assesseurs Suppléants : Mr TENOT F.- Mme LIENARD I. Mme GOUDEAUX V. - Mme BLONDEAUX A. Mr FACHEAUX P. – Mr BIBAUT F. Mr EECKHOUT V.

« ELECTIONS MUNICIPALES »

- De 8h00 à 10h30 : Mr TELATYNSKI R. – Mme PATIN R. – Mr TENOT F.
- De 10h30 à 13h00 : Mr DEMAREST H.- Mr SENDRON J-M – Mme LIENARD I.
- De 13h00 à 15h30 : Mr TELATYNSKI R. – Mr LEGRAIN H. – Mme RIOBE M.
- De 15h30 à 18h00 : Mr DEMAREST H. – Mr SENDRON J-M – Mme LEPREUX C

DEMANDE DETR (au titre de la Défense incendie) mise aux normes.

Le Conseil Municipal de la Commune d'Annois, sollicite une subvention au titre de la **DETR** concernant des travaux d'aménagement d'un terrain de la Commune pour accueillir une bâche réserve d'eau incendie.

Le coût Total s'élève à la somme de 14 271.53 HT et 17 125.84 € TTC.

Vote à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TERRAIN devant recevoir UNE RESERVE D'EAU INCENDIE (bâche de 120 m3) au Titre de la Défense incendie (mise aux normes).

Monsieur le Maire explique à l'assemblée au vu du rapport du **SDIS** l'insuffisance de point d'eau dans la Commune en Cas d'incendie.

Une mise aux normes doit être faite par : **une réserve d'eau d'incendie de 120.m3**

Pour ce faire il faut :

- Le bornage du terrain par la Sté VINCENT Laurent : devis1 337.40 € TTC
- L'aménagement du terrain par la Sté DELALIEU H : devis.....5 040.00 € TTC
- L'achat de la bâche Ets CITERNAO.....: devis.....3 996.71 € TTC
- La réalisation d'un branchement d'eau Ets VEOLIA: devis2 305.18 € TTC
- La clôture de protection du site Ets GEDIMATS : devis4 446.55 € TTC

Le coût de ces travaux s'élève à la somme de : 17 125.84 € TTC

Le Conseil Municipal accepte la dépense totale à l'unanimité.

CONTRAT ANNUEL DE TONTE PAR ADERMAS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'entretien des espaces verts par la tonte de la pelouse du Village à savoir :

- La Commune.
- Le détroit.
- Le débroussaillage du chemin de terre menant à la Chapelle.

L'établissement **ADERMAS de MOY-DE-L' AISNE** a été retenu pour l'année 2020.

Le devis s'élève à la somme de **4 370.00 €.**

Vote à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA SALLE DE BAIN de Mr BOITELLE H au LOGEMENT LOCATIF 10 rue de l'Eglise.

Monsieur le Maire présent le devis de **Mr GODET EMMANUEL** pour un montant de **3 890,00 € TTC.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le devis à l'unanimité.

TRAVAUX SUR UN BATIMENT DE LA COUR DE LA MAIRIE (Réparation d'une rive).

Monsieur le Maire présente au CM le devis des travaux des :

Ets SARL DESCHAMPS Père et Fils.

Ce devis s'élève à la somme de **907.20 €.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le devis à l'unanimité.

CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES.

Monsieur le Maire expose que :

Pour tous les agents, les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance statutaire (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, accident et maladie professionnelle, décès...)

Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, en termes de qualité de couverture et de primes d'assurance, les collectivités disposent de la faculté de confier au **CENTRE DE GESTION** la négociation et la souscription d'un contrat afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1 :

D'approuver le principe d'organisation par le **CENTRE DE GESTION** et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires aux collectivités pour le personnel **IRCANTEC** et **CNRACL**.

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021.

Article 2 :

De s'engager à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conformes à nos besoins.

Vote à l'unanimité.

LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES ET DEPOTS SAUVAGES (création de tarifs et rappel des sanctions pénales).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comportement incivique d'une minorité de concitoyens – habitant ou non d'Annois- dégrade la qualité environnementale de notre commune et porte atteinte à la salubrité publique.

Mr le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs suivants :

| Nature de l'incivilité | Pour mémoire rappel du montant de l'amande pénale | Montant de L'enlèvement par nos services (matériel et Personnel) |
|--|--|---|
| Déchet de toute nature abandonné sur la voie Publique ou chemin rural R633-6 du Code pénal | 68,00 € | 400.00 € |
| Dépôt sauvage à l'aide d'un véhicule R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de L'environnement | 1 500.00 € (et possible confiscation du véhicule) | La somme sera déterminée selon le Coût des déchets sauvages abandonnés |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures permettant de mettre en place la tarification sur l'enlèvement des déchets et les dépôts sauvages, comme précisé ci-dessus.

SUBVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX ENFANTS D'ANNOIS de CM2 de L'ECOLE DU CENTRE ET PARADIS DE FLAVY LE MARTEL A LA CLASSE D'EAU A CHAMOUILLES.

Monsieur le Maire expose la demande de Subvention pour la participation au Projet « Classe d'eau à Chamouilles » pour les enfants d'Annois de la Classe CM2. Une subvention de **40.00 €** par enfant sera accordée pour la participation de nos élèves à savoir : **quatre enfants.**

Le montant de la subvention pour l'école du Centre et Paradis de FLAVY LE MARTEL s'élève à la somme de **160.00 €.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES ORGANISES PAR LE COLLEGE.

Monsieur le Maire expose la demande de Subvention concernant la participation aux deux projets : (voyage à Valence en Espagne du 03 Mai au 09 Mai 2020 et voyage à Vars, dans les Hautes-Alpes du 22 au 28 mars 2020).

Le montant de **40.00 €** par enfant sera accordé pour la participation de nos élèves d'Annois.

Le montant de la subvention sera établi suivant le nombre d'enfant.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du

MARDI 28 AVRIL 2020

Présents : Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. – Mr Ténot F.
– Mme Liénard I. – Mme Lepreux C. –Mr Legrain H. - - Mme Riobé M. -
Mr Eeckhout J. - Mr Sendron J-M

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Absent: Mr Poulain M.

Secrétaire : Mme Patin R

CREATION D'EMPLOI – SECRETAIRE DE MAIRIE.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, le départ en retraite de la Secrétaire de Mairie à compter du 31 mai 2020. Le poste étant vacant, un remplacement est prévu à compter du 1^{er} juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

CREATION D'EMPLOI – AGENT D'ENTRETIEN ET D'ACCUEIL

Monsieur Le Maire, présente le besoin de modifier le contrat de Madame Bernard, en CDD de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du

SAMEDI 23 MAI 2020 à 11h

Présents : M Démarest H. Mr Legrain H. – Mr Ténor F. Mr Sendron J.M. - Mme Patin R.
– Mme Liénard I.- Mme Goudeaux V. – Mr Facheaux P. – Mr Bibaut F. - Mr Eeckhout V.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme Blondeaux A.

Absent:

Secrétaire : Mme Patin R

ELECTION DU MAIRE :

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Téletynski, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions citées ci-dessus.

Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur DEMAREST Hugues a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE :

Le Conseil Municipal, après avoir voté fixe le nombre d'adjoint au Maire à TROIS.

ELECTIONS DES ADJOINTS :

Sous la présidence de M. DEMAREST Hugues, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur LEGRAIN Hervé a été proclamé 1^{er} Adjoint

Monsieur TENOT Fabrice a été proclamé 2^{ème} Adjoint

Monsieur SENDRON Jean Marie a été proclamé 3^{ème} Adjoint

ELECTION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE ET LE SUPPLEANT :

Il a été voté en qualité de conseiller communautaire et suppléant : Mr DEMAREST Hugues et Mr LEGRAIN Hervé



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 28 MAI 2020 A 19H30

PRESENTS : M Démarest H. - Mr Legrain H.- Mr Ténor F.- Mr Sendron J.-M.- Mme Patin R. —
Mme Liénard I. – Mr Bibaut F. – Mme Goudeaux V. –Mme Blondeaux A. –Mr Facheaux P.– Mr Eeckhout V.

Absent excusé : Néant

Absents : Néant

Secrétaire : Mme Patin R.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

| | |
|------------------------------|------------------------------|
| <u>Fonctionnement</u> | Dépenses : 162 777.31 |
| | Recettes : 488 022.24 |
| | Excédent : 325 244.93 |

| | |
|------------------------------|-------------------------------|
| <u>Investissement</u> | Dépenses : 54 744.61 € |
| | Recettes : 64 444.23 € |
| | Excédent : 9 699.62 € |

Le Conseil Municipal approuve le C.A 2019 à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2019 :

Le CM après avoir entendu le CA 2019 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 considérant que le CA fait apparaître :

Résultat de Clôture Année 2019

| | |
|--|---------------------|
| - Un excédent de Fonctionnement cumulé de : | 325 244.93 € |
| - Un déficit d'Investissement cumulé de : | 9 699.62 € |
| TOTAL : | 334 944.55 € |

Le déficit d'investissement est de **9 699.62 €**

Les restes à réaliser en dépenses sont de : **94 634.69 €**

Soit un besoin de financement de : **84 935.07 €**

Par conséquent, l'affectation des résultats est la suivante :

✓ **84 935.07 € au 1068** (pour couvrir le besoin de financement)

✓ **240 309.86 € au 002** en recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'affectation des résultats.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020 :

L'assemblée décide que l'imposition reste sans augmentation :

- Taxe d'Habitation **14,59 %**
- Taxe sur le Foncier Bâti **15,06 %**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti **31,74 %**

Le Conseil Municipale vote à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Après avoir entendu le CA 2019, considérant les opérations régulières et justifiées, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2019 est certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part, vote à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2019 :

| | | |
|--------------------------------|-----------------|---------------------|
| <u>Fonctionnement</u> : | Dépenses | 469 802.86 € |
| | Recettes | 469 802.86 € |

| | | |
|--------------------------------|-----------------|---------------------|
| <u>Investissement</u> : | Dépenses | 165 834.69 € |
| | Recettes | 165 834.69 € |

Le Conseil Municipal décide le vote du budget primitif 2020 à l'unanimité.

FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION MARAIS ARBRES ENVIRONNEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL (4 titulaires)

Mr Demarest H- Mr Bibaut F- Mr Eeckhout V- Mr Sendron JM

COMMISSION ENSEIGNEMENT (4 titulaires)

Mme Patin R- Mme Liénard I- Mr Ténôt F- Mr Legrain H

COMMISSION DES FINANCES (4 titulaires)

Mr Demarest H- Mr Legrain H- Mr Ténôt Fabrice- Mr Sendron JM

COMMISSION DES TRAVAUX (4 titulaires)

Mr Demarest H- Mr Sendron JM- Mr Facheaux P- Mr Bibaut F

COMMISSION DE LA VOIRIE (4 titulaires)

Mr Demarest H- Mr Eeckhout V- Mme Patin R- Mme Goudeaux V

COMMISSION ENVIRONNEMENT FLEURISSEMENT (4 titulaires)

Mme Patin R- Mme Blondeaux A- Mme Goudeaux V- Mr Ténôt F

COMMISSIONS FETES ET CEREMONIE (4 titulaires)

Tous les conseillers Municipaux

DELEGUE QUESTION DEFENSE

Mr Eeckhout V

DELEGUE QUESTION DELINQUANCE

Mr Demarest H

COMMISSIONS COMMUNALES et DELEGATIONS

SIAD (2 titulaires 1 suppléant) Titulaire : Mme Patin R- Mme Liénard I- Suppléant : Mme Goudeaux V

COLLEGE DE FLAVY (2 titulaires 1 suppléant) Titulaire : Mr Legrain H- Mme Blondeaux A Suppléant : Mr Ténôt F

ADERMAS (1 titulaire 1 suppléant) Titulaire : Mr Demarest H Suppléant : Mr Sendron JM

SYNDICAT DES EAUX DU BOIS L'ABBE (3 titulaires 1 suppléants) Titulaire : Mr Ténot F- Mr Sendron- JM Mme Patin R Suppléant : Mr Eeckhout V

USEDA (2 titulaires) Titulaire : Mr Demarest H- Mr Sendron JM

INTEMPERIES USEDA : (1 titulaire) Mr Demarest H

VALOR (2 titulaires 1 suppléant) Titulaire : Mme Patin R- Mme Goudeaux V Suppléant : Mme Blondeaux A

CONSEIL D'ECOLE pour les écoles de FLAVY (1 titulaire) Mr Legrain H

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS (4 titulaires+4 membres extérieurs)

Titulaires : Mr Demarest H- Mr Ténot F- Mme Patin R- Mme Liénard I- Mme Goudeaux V

Membres extérieurs : Mme Vatin L- Mme Blondeaux F- Mme Demarest M- Mme Gruny M.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION (3 titulaires 3 suppléants) Titulaire : Mr Demarest H Mr Legrain H- Mr Ténot F Suppléants : Mr Bibaut F- Mme Blondeaux A- Mr Eeckhout V

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les modalités de fixation des indemnités allouées au Maire et aux Adjoint. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer comme suit, à dater de leur élection

- **L'indemnité de fonction du Maire**

A savoir, pour les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité du Maire est d'office au taux maximum en référence à l'indice terminal de la fonction publique (25.5% de l'indice brut 1027 commune de moins de 500 habitants).

Monsieur Le Maire expose ensuite en l'application de l'article L2123-24 du code des Collectivités Territoriales, les indemnités de fonction des adjoints sont fixées conformément à la loi du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité en pourcentage de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1027)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son Maire et, après avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer **le taux des indemnités de fonction des Adjoint comme suit** :

2019 Barème des communes de moins de 500 habitants.

- 1^{er} Adjoint : Mr Legrain Hervé
73% du taux maxima du tarif en vigueur
- 2^{ème} Adjoint : Mr Ténot Fabrice
36,50% du taux maxima du tarif en vigueur
- 3^{ème} Adjoint : Mr Sendron Jean Marie
36,50% du taux maxima du tarif en vigueur

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du Budget communal « indemnités Maire et Adjoint »

Vote à l'unanimité.

Attribution de l'indemnité de Conseil et de confection de budget au Receveur Principal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal est décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière de budget.

- d'accorder l'indemnité de conseil.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à : M.DURAND Alain, Receveur Municipal.
« indemnité du Receveur Municipale »

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité.

Délégation au Maire en matière de Marchés Publics, Accords-Cadres et Avenants

AUTORISATION GENERALE DE SIGNATURES AU MAIRE

Le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres sans seuil ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L2122-3 du C.G.C.T)

Vote à l'unanimité par le CM.

Demande de Fonds De Concours (réserve d'eau incendie)

La Commune d'Annois souhaite entreprendre des travaux d'aménagement d'un terrain pour accueillir une bache de réserve d'eau. Il est envisagé de solliciter l'octroi d'un Fonds de Concours après de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Considérant que le dossier présenté remplit les conditions d'éligibilité et que le projet est conforme au plan de financement prévisionnel, le CM vote à l'unanimité.

Frais d'équipement pour l'achat d'une tondeuse thermique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de la Commune de s'équiper d'une tondeuse à gazon pour les tontes intermédiaires.

La somme votée par le Conseil Municipal ne pourra dépasser la somme de 1000 euros TTC.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Réception organisée par la Municipalité pour le départ en retraite de Mme RIGAUX Laurette

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ à la Retraite de :

Mme RIGAUX Laurette, une réception se sera organisée le Samedi 30 mai 2020 à 11 h.

- Un budget sera dégagé pour tous les frais relatifs à cette organisation sur le compte N°6257 Réceptions

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2020 A 19H00

PRESENTS : M Démarest H. - Mr Ténor F.- Mme Patin R. — Mme Liénard I. – Mr Bibaut F
. – Mme Goudeaux V. –Mme Blondeaux A. –Mr Facheaux P.– Mr Eeckhout V.

Absent excusé avec pouvoir : Mr Legrain H

Absent excusé : Mr Sendron Jean Marie

Secrétaire : Mme Patin R.

NOMINATION D'UN COORDINATEUR COMMUNAL RECENSEMENT 2021

Dans le cadre du recensement 2021, Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la nomination d'un coordinateur communal. Mme Lepreux Debroy Cécile a été nommé en qualité de coordinateur communal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR RECENSEMENT 2021

Dans le cadre du recensement 2021, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nomination d'un Agent Recenseur.

Mme Bernard Christelle a été nommé en qualité d'Agent Recenseur.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité.

TRAVAUX DE COUVERTURE DU LOGEMENT COMMUNAL N°6

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux de toiture au logement communal 6 rue de la Mairie.

Pose de fenêtres de toit, remplacement et pose fenêtre salle de bain, réparation sur zinc de cheminée et re jointement de cheminée.

Deux devis sont exposés : la SARL DESCHAMPS et l'entreprise CD RENO.

Le Conseil Municipal vote en faveur de l'entreprise CD RENO 02480 ANNOIS.

Vote à l'unanimité.



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

VENDREDI 10 JUILLET 2020

Présents : M Demarest H - Mme Patin R – Mr Sendron J-M – Mr Bibaut F- Mr Facheaux P-
- Mr Ténor F –Mme Goudeaux V.– Mr Legrain H – Mme Liénard I – Mr Eeckhout V-

Absent ayant donné pouvoir : Mme Blondeaux Aline

Absent :

Secrétaire : Mme Patin Rachel

ELECTIONS SENATORIALES 2020 :

Désignation (1 Délégué et de 3 Suppléants) :

Mr **BIBAUT F.** ayant obtenu 11 voix au 1^{er} tour de scrutin est élu **DELEGUE.**

Mr **ECKHOUT V.** ayant obtenu 11 voix au 1^{er} tour de scrutin est élu **SUPPLEANT.**

Mr **LEGRAIN H** ayant obtenu 11 voix au 1^{er} tour de scrutin est élu **SUPPLEANT.**

Mme **PATIN R** ayant obtenu 11 voix au 1^{er} tour de scrutin est élue **SUPPLEANT**



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

PRESENTS : M Demarest H. –Mr Legrain H.- Mr Ténor F. - Mr Sendron J-M.

- Mme Patin R. - Mme Liénard I. -- Mr Bibaut F. – Mr Eeckhout V.- Mme Goudeaux V.-

Absente excusée: Mme Blondeaux Aline

Absent ayant donné pouvoir : Mr Facheaux Patrick

Absent: Néant

Secrétaire : Mme Patin R.

PRESENTATION DE LA FERME PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'entreprise LUXEL SAS a fait part d'un projet de développement d'une centrale photovoltaïque sur à la carrière d'Annois.

Monsieur LEMENU Geoffrey est venu en Mairie d'Annois et, a exposé au Conseil Municipal le projet de l'installation sur l'ancienne sablière d'Annois.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré a voté à l'unanimité le projet.

PRESENTATION PROJET 1 MILLION D'ARBRES

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet 1 MILLIONS D'ARBRES dont le but consiste à préserver la biodiversité, à la plantation d'arbres endémiques et à lutter contre les effets climatiques.

Lieu de plantation :

Arbres place du village

Vergers conservatoire petit arboretum et grande pelouse

Le sous-bois jardin de la Mairie et de l'ancienne école

Accotements de la rue Principale (rue de La Mairie)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet.

DEVIS PLANTATION ARBRES DOMAINE COMMUNALE 1 MILLION D'ARBRES

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Pépinière Lequeux 02760 Francilly-Selency dans le cadre du projet 1 MILLION D'ARBRES EN HAUTS DE FRANCE :

Arbres place du village

Vergers conservatoire petit arboretum et grande pelouse

Le sous-bois jardin de la Mairie et de l'ancienne école

Accotements de la rue Principale (rue de La Mairie)

Divers

| | |
|--|----------------|
| Montant total de fourniture d'arbres et divers total HT | 4061.10 |
| TVA 10% | 375.09 |
| TVA 20% | 62.04 |
| TOTAL TTC | 4498.23 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION HDF PROJET 1 MILLION D'ARBRES

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une prise en charge à la hauteur de 90% des plants et fournitures sera appliquée par les HAUTS DE FRANCE concernant le projet 1 MILLIONS D'ARBRES en HAUTS DE France.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la prise en charge à la hauteur de 90%.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Monsieur Le Maire expose et présente la charte de l'Elu Local dans le cadre de ses fonctions durant son mandat.

Les adjoints au Maire ainsi que les Membres de Conseil Municipal prennent connaissance de la Charte et appose leur signature.

DELIBERATION DUREE, ANNUITE ET ANNEE DE DEBUT D'AMORTISSEMENT CONCERNANT LES RADARS PEDAGOGIQUES

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal d'acter la durée, l'annuité et l'année de début d'amortissement des radars pédagogiques.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'acter la durée d'amortissement sur 10 ans, pour une annuité de 631.36€, avec un début d'amortissement pour l'année 2020.

DECISION MODIFICATIVE POUR OUVERTURE DES CREDITS COMPLEMENTAIRES DES RADARS PEDAGOGIQUES

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative concernant l'acquisition des deux radars pédagogiques afin d'ouvrir des crédits complémentaires aux chapitre 040 (en recette d'investissement) et 042 (en dépense de fonctionnement) du montant de l'annuité voté et 0.02€ correspondant à une différence d'amortissement.

Fonctionnement Dépenses

Compte 615221 chapitre 011 - 631.34

Compte 681 chapitre 042 + 631.34

Section investissement Dépenses

Compte 212 + 631.34

Section Recette d'investissement chapitre 040

Compte 280412 + 631.34

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°1/2020

DEVIS DIVERS TRAVAUX DE REHABILITATION LOGEMENT COMMUNAL 6 RUE DE LA MAIRIE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'adjoint administratif est amené à utiliser occasionnellement son véhicule personnel pour des déplacements de service communal.

Il indique que le régime de remboursement des frais de déplacement des agents communaux a été fixé par l'arrêté du 26/08/2008 modifiant l'arrêté du 3/07/2006 fixant les taux des indemnités kilométriques.

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide à l'unanimité d'allouer à Mme Lepreux Cécile, adjoint administratif, une indemnité kilométrique suivant le tarif en vigueur.

Cette indemnité sera payable sur production d'un état des frais de déplacement certifié par Le Maire.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis de réhabilitation du logement communal 6 rue de la Mairie.

Présentation des devis :

ELECTRICITE COQUELET AMBELLOUIS

Rénovation de l'installation électrique sous moulure plastique blanche avec accessoires, mécanismes hager serie ateha

Montant total des travaux HT : 10 160,00 € 11 176,00€ TTC

SARL RENO M.A

Travaux sanitaire, plomberie

Reprise des alimentations eau, fourniture et pose de meubles sanitaires divers, robinetterie, chauffe-eau, accessoires

Montant des travaux HT : 4995,36 € 5 494,90€ TTC

SARL RENO M.A

Travaux chauffage

Fourniture et pose de radiateurs, accessoires, modification du réseau de chauffage.

Montant des travaux HT : 2718.10 € 2 989.91€ TTC

SARL RENO M.A

Travaux d'isolation

Isolation des murs périphériques, isolation des plafonds des diverses pièces, fourniture et pose des matériaux, accessoires

Montant des travaux HT : 20 819.41 € 21 964.48 € TTC

PF-FERMETURE

Travaux d'isolation

Isolation des murs périphériques, isolation des plafonds des diverses pièces, fourniture et pose des matériaux, accessoires

Montant des travaux HT : 22 404,00 € 23 636.22 € TTC

PF-FERMETURE

Peinture

Fourniture et pose travaux enduits, parquets flottants, aménagement de placards, laine de verre

Montant des travaux HT : 14 792.54 € 16 271.79 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les travaux d'isolation à PF-FERMETURE, et vote à l'unanimité les devis des travaux des divers entreprises ci-dessus.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET API LOGEMENT 6 RUE DE LA MAIRIE

Le conseil Municipal de la Commune d'Annois, sollicite une subvention au titre de l'API (région) concernant les travaux de réhabilitation du logement communal 6 rue de la Mairie

Travaux : Electricité, sanitaire, plomberie, chauffage, isolation, peinture

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal de la Commune d'Annois, sollicite une subvention au titre de la DETR (dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) concernant les travaux de réhabilitation du logement communal 6 rue de la Mairie

Travaux : Electricité, sanitaire, plomberie, chauffage, isolation, peinture

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

DELIBERATION FRAIS KILOMETRIQUE MME LEPREUX CECILE ADJOINT ADMINISTRATIF

La dépense correspondante sera prélevée à l'article 625 du budget Communal

PRIME COVID EN FAVEUR DE MR MACAIGNE JEAN MARC

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal décide d'octroyer une prime exceptionnelle COVID en faveur de Monsieur Macaigne Jean Marc Adjoint Technique, pour sa présence lors du confinement dû à la crise sanitaire COVID19.

Cette prime exceptionnelle d'un montant brut de 600€ sera versée au salaire d'octobre 2020.

MODIFICATION D'ORDRE DES 3 SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES

Suite aux élections sénatoriales et aux décisions du Tribunal, l'ordre des suppléants a été modifié comme suit :

- 1^{er} suppléant : Madame Patin Rachel
- 2^{ème} suppléant : Monsieur Legrain Hervé
- 3^{ème} suppléant : Monsieur Eeckhout Victor

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE CONTROLE DES ELECTIONS

Monsieur le Maire expose une demande préfectorale quant à la proposition d'un membre du Conseil Municipal à la Commission de contrôle des Elections

- Madame Patin Rachel se propose à la Commission de Contrôle des Elections.

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE PISCINE ET FOURNITURES SCOLAIRE

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le décompte des frais de participation de la Commune d'ANNOIS pour la fréquentation de l'école de FLAVY LE MARTEL : 21 élèves

- FOURNITURE SCOLAIRES : 45,73€ x 21 = 960,33 €
- PISCINE :
8 séances + frais de transport = 31,76 €

Total = 992.09 €

Vote à l'unanimité

RECEPTION, ORGANISATION, CEREMONIE DE L'ANCIEN MAIRE, MR TELATYNSKI RICHARD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à l'engagement au service de la Commune de Mr TELATYNSKI Richard en qualité de Maire durant 25 ans, une Réception sera organisée le Samedi 19 septembre 2020 à 11 h 00.

- Un budget sera dégagé pour tous les frais relatifs à cette organisation sur le compte N°625 Réceptions

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Maire : Hugues Demarest



Les adjoints :

1^{er} adjoint = Antoine Legrain Hervé

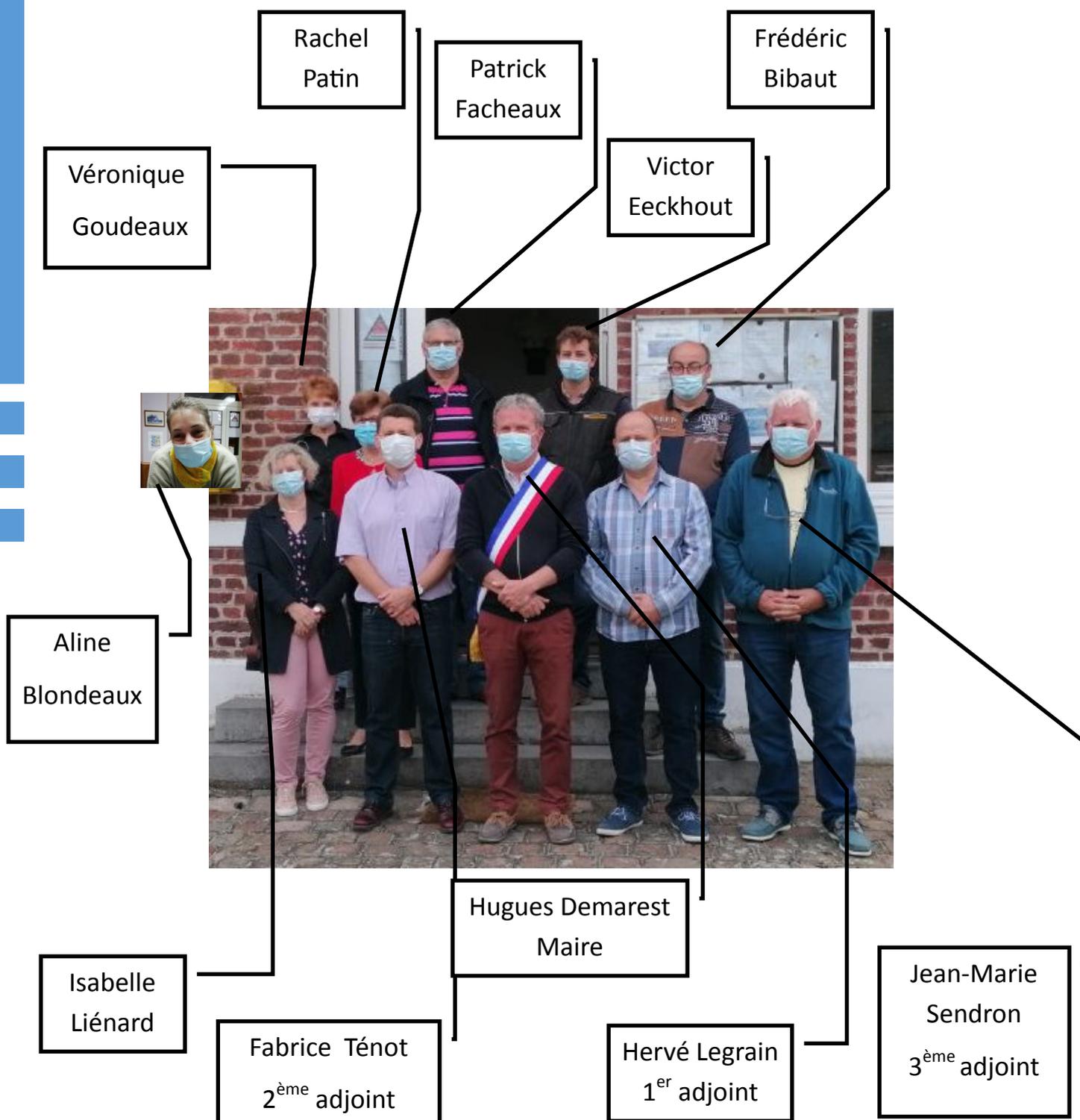
2^{ème} adjoint = Antoine Tenot Fabrice

3^{ème} adjoint = Antoine Sordani Jean Marie

~~Bulles~~ ~~Leclercq~~ ~~Stiefel~~ ~~Suénard~~
~~Blondeau~~

Qui est qui ?

Depuis les élections municipales de 2020, un nouveau conseil a été mis en place, nous allons vous les présenter :





INFOS COMMUNALES

État civil



Décès :

Mme GODARD épouse NICAISE Yvonne : 21/10/2019

Mr DECARRIERE Lilian : 19/01/2020

Mr DRILA Francis : 11/02/2020

Mme GERNEZ Lucette : 12/02/2020

Mme LEROY Liliane : 02/11/2020



Naissances

RIGAUX Romy : 04/01/2020

CAZE COUTANT Cayden : 14/01/2020

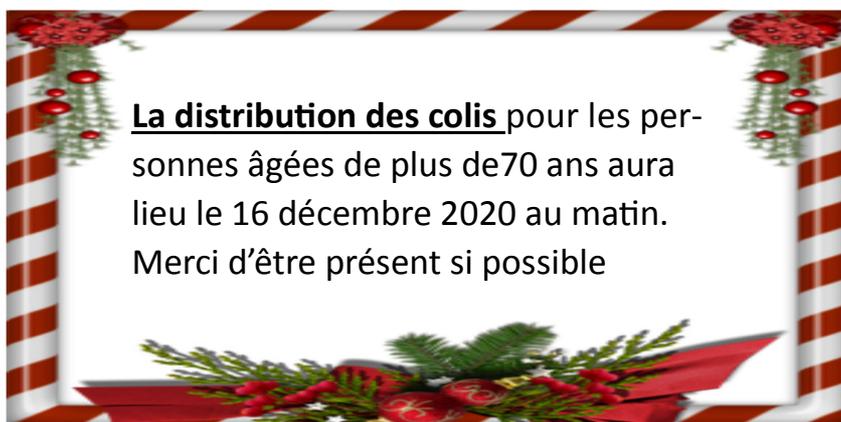
ABDUL Rehan : 20/05/2020



Distribution des friandises de Noël
 16 décembre de 14h à 16 h pour les enfants



La distribution des colis pour les personnes âgées de plus de 70 ans aura lieu le 16 décembre 2020 au matin.
 Merci d'être présent si possible




Afin de poursuivre le fleurissement de la commune, la commission Environnement et Fleurissement vous invite à vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie si vous souhaitez faire un don de graines, bulbes, plans voire même arbustes (dans ce cas M. Macaigne peut vous aider à les déterrer). D'avance Merci.





Départs à la retraite



Après 6 années de bons et loyaux services, Laurette Rigaux (secrétaire de mairie) a fait valoir son droit à la retraite. Son sourire, sa bonne humeur et son professionnalisme ont été mis à l'honneur par Mr le maire, Richard Téletynski, lors de la cérémonie de départ de Laurette.

Nous lui souhaitons une excellente retraite auprès de sa famille et espérons la revoir rapidement lorsque la crise sanitaire nous le permettra.



Il est très rare qu'un nouveau maire mette à l'honneur l'ancien maire. En effet, habituellement un changement de maire est la suite logique d'une défaite aux élections municipales. Mais à Annois, il n'en est rien, et Hugues Demarest (nouveau maire) a organisé une réception pleine d'anecdotes pour remercier Richard Téletynski (maire sortant). Mr Téletynski était

maire d'Annois depuis 25 ans sans jamais défaillir et a décidé lors des élections de 2020 de mettre fin à son mandat de maire.

Pendant cette période il a œuvré avec dynamisme et enthousiasme pour le bien de la commune d'Annois. Pour tout cela, nous pouvons le remercier et nous sommes certains qu'il sera toujours là pour sa commune.



Commémoration du 11 novembre 2020

Discours officiel du 11 novembre lu par Mr le maire puis dépôt de gerbe

Énumération par Mr le Maire du nom des anciens combattants d'Annois de la guerre 14-18, morts pour la France et des civils morts en déportation.



En raison de la crise sanitaire actuelle il n'y a pas eu d'hommage au cimetière d'Annois sur les tombes des anciens combattants.

Communiqué

Vous avez certainement remarqué les talents de maçon ainsi que la « main verte » de notre Agent Technique Mr Jean Marc MACAIGNE. Sa Créativité (bancs),

ses initiatives

(fleurissements à moindre coût), et le courage quelques soient les

conditions de travail sont des atouts précieux pour notre village.

Malgré le confinement du printemps dû à la crise sanitaire, il a assumé son travail avec constance et régularité.



A ce titre, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de lui octroyer une prime exceptionnelle COVID de 600 € .

Tout au long de l'été, afin de « prendre leurs marques », le Maire et les Adjointes nouvellement élus ont rencontré en Mairie les interlocuteurs suivants afin d'évoquer différents sujets en rapport avec la Commune :



. Mr Romain JANSON Le responsable de la Brigade Intercommunale Environnemental

. L'Adjudant Chef BARDON des Pompiers de Flavy

. Mmes MARCH et DUBOIS, Service Pénitencier d'insertion et de Probation (TIGE : travailleur d'intérêt général)

. Mr DURAND, Percepteur Général, Trésorerie de Saint Quentin

. Le Gendarme LEGRAND, Référent de notre Commune

. Mme Rikia LEFEVRE, Chargée de projet à l'ADERMAS

. Mme Sophie POVERT, Agent Général d'assurance GAN

. Mrs LASSEAUX, Directeur des services Eaux et Assainissement et LE-CLERC 1^{er} Vice Président de L'Agglo du saint Quentinnois

Déchèterie mobile



Suite à des problèmes de stabilité de terrain sur la place du village (enlèvement) et afin de ne pas interrompre le service, le camion déchèterie sera disponible les 4^{ème} mercredi du mois à



l'adresse suivante :

FERME Hugues DEMAREST (face au cimetière) , 7 rue de Flavy 02480 ANNOIS.

Cette situation perdurera dans l'attente d'une solution pérenne.

Le Maire

Hugues DEMAREST



CCAS d'Annois

Centre communal d'action sociale

En juin 2020, de **nouveaux membres du CCAS** (présidé par le Maire) ont été désignés .

Chaque membre est à votre écoute si vous rencontrez un problème particulier, suite à la crise sanitaire ou autre (isolement, problème financier ...)

Voici la liste des membres :

Mme Blondeaux Françoise (11, rue du château)

Mme Demarest Marie (7, rue de Flavy)

Mme Goudeaux Véronique (2, rue de la Fontaine)

Mme Gruny Michèle (8, rue de Cugny)

Mme Liénard Isabelle (14, rue du château)

Mme Patin Rachelle (8, rue de la Marlière)

Mr Ténot Fabrice (10, bis rue de Cugny)

Mme Vatin Léone (3 , rue de la Mairie)

Repas des anciens :

Financé chaque année par le CCAS. Malheureusement, il sera probablement annulé cette année, à cause de la crise sanitaire.



Colis pour les aînés :

Offerts par le CCAS aux personnes de plus de 70 ans, il sera plus important en raison de l'annulation du repas des anciens cette année.

Les colis Valor

VALOR, association type loi juillet 1901, dont le siège se situe à Seraucourt le Grand, a pour objet d'apporter une aide alimentaire par l'intermédiaire des CCAS ou mairies aux administrés qui en ont besoin.

Cette distribution a lieu le 4 ième mercredi de chaque mois de janvier à novembre (sauf août) et le 3 ième mercredi de décembre .

| Nbre de personnes | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|-------------------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Montant | 600 € | 745 € | 1060 € | 1380 € | 1660 € | 1920 € | 2150 € |

Le plafond de ressources au 1 er janvier 2020 est le suivant :

Les revenus pris en compte sont les salaires, les retraites et complémentaires, pensions-invalidité, indemnités journalières, assedic, rsa, prime d'activité, prestations familiales, apl, allocation logement... auxquels on retire les charges du foyer (loyer, et forfait autres charges de 80 €) .Une aide ponctuelle peut être mise en place (attente retraite, RSA, assedic..)

Le demandeur doit s'adresser à la mairie de sa commune pour établir un dossier.

PASS Permis



Le CCAS d'Annois met en place un dispositif d'aide aux jeunes du village, afin de financer une partie de leur permis de conduire (voir modalités page suivante).

PASS PERMIS CITOYEN



LA MUNICIPALITE D'ANNOIS



PRINCIPE DE GENERALITE

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour les jeunes.

Afin de faciliter leur autonomie, la Municipalité d'Annois met en place un dispositif « PASS PERMIS CITOYEN » destiné aux jeunes du village qui souhaitent obtenir leur permis B.

Ce dispositif a pour objectif de promouvoir l'action citoyenne auprès de notre jeune population. L'action citoyenne menée permettra de financer une partie du permis de conduire à la hauteur de 400 € en contrepartie d'un engagement citoyen auprès des services de la Municipalité de 35 Heures (travaux paysagers, entretien des caniveaux, peintures, entretien cimetière et autres missions d'intérêts citoyens...). **Ce dispositif s'inscrit en complémentarité de celui du Conseil Départemental « CAP JEUNES »** qui co-finance cette mission à hauteur de 100 € pour ces mêmes 35 H.

Il y est donc proposé aux jeunes qui s'inscrivent au PASS PERMIS CITOYEN de solliciter l'aide du Conseil départemental en parallèle (voir site www.aisne.com).

Cette action organisée par le CCAS de la Commune d'Annois sera limitée à l'octroi de **3 PASS PERMIS CITOYEN** pour l'année 2021.

En fonction des candidatures déposées, une commission déterminera les dossiers retenus.

Constitution des dossiers :

Etre âgé de 17 à 19 ans et scolarisé

Habiter à ANNOIS

Passer son permis B pour la première fois

Etre inscrit ou s'inscrire à l'auto école Montescourtoise GOLOTVINE

Etre titulaire ou non du code (conduite accompagnée)

Conditions d'attribution :

Le bénéficiaire s'engage à affectuer une mission d'intérêt volontaire au service de la Mairie d'Annois d'une durée de 35 heures sur 1 semaine pendant la période estivale du mois de juillet ou de vacances.

La période précise sera déterminée en amont avec le bénéficiaire, ainsi que le service d'accueil, le lieu, les horaires et le type de mission qui lui sera confiée.

Une convention d'engagement tripartite sera signée entre le bénéficiaire, le CCAS de la Commune d'Annois et l'auto-école Montescourtoise pour officialiser la démarche de part et d'autre. Cette valorisation ne sera attribuée qu'une seule fois au bénéficiaire.

[DEPOT DES CANDIDATURES EN MAIRIE JUSQU'AU 15 FEVRIER 2021](#)

Du côté de l'école

En 2019...

En décembre dernier, les élèves de l'école se sont rendus à la salle des fêtes de Flavy-le-Martel à l'occasion de la visite du Père Noël. Un moment récréatif très apprécié par les enfants...



A l'occasion de la fête de Noël, les élèves de CE2/CM1 de Mme Waret et de CE1 de Mme Liénard ont préparé eux-mêmes la pâte à crêpes à l'aide des mamans présentes. Merci pour leur aide précieuse !



Lors de la fête de Noël, tous les élèves de l'école se sont retrouvés dans la cour de l'école du Centre pour présenter leurs chants devant les familles.



En 2020...



En février dernier, les classes de GS, CP, CE1 et la classe de CE2/CM1 de Mme Montay ont participé à l'opération Pièces Jaunes. Fiers d'avoir récolté 3 kg 674, les élèves ont posé pour la photo avec leur diplôme.



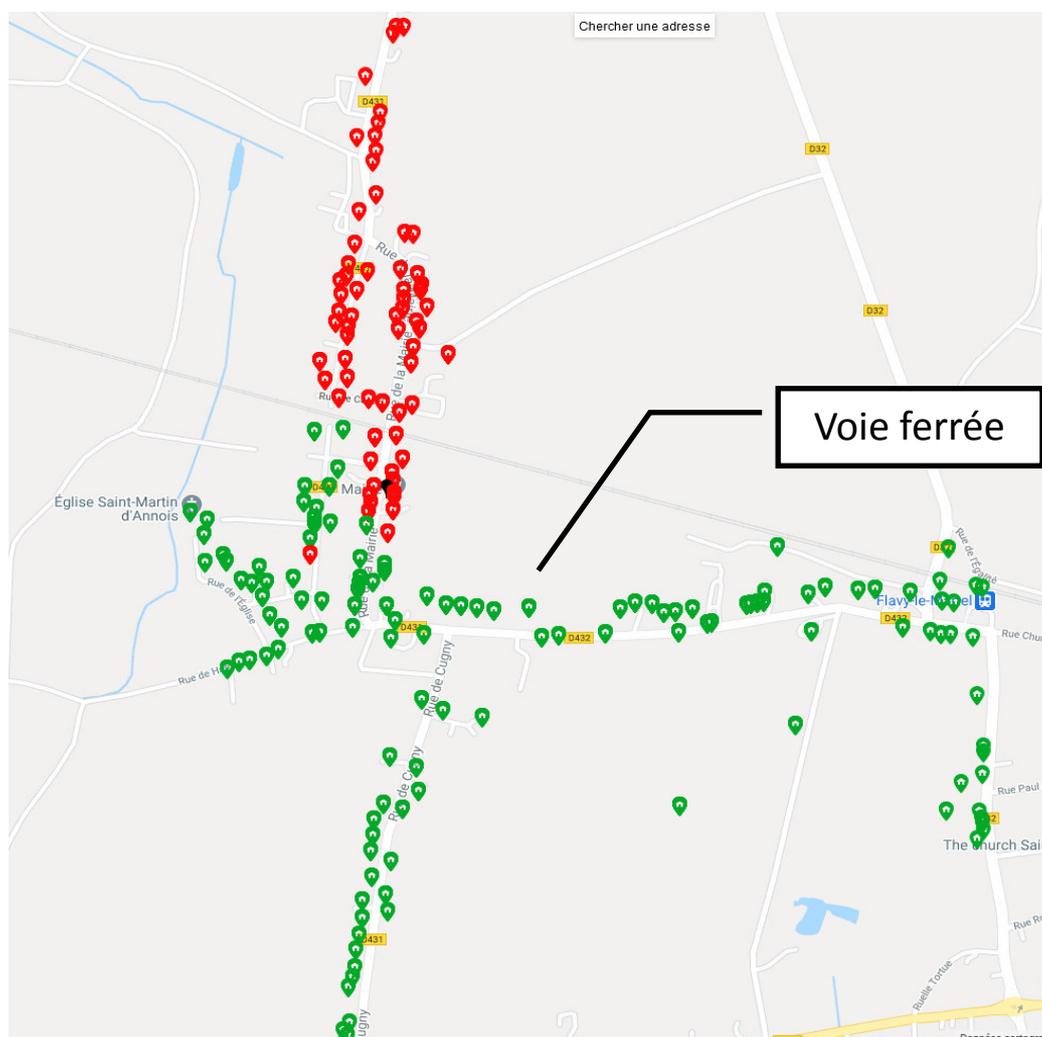
En Mars, plusieurs classes ont participé à l'opération « Hauts-de-France propres ». Voici notamment deux photos des CE2/CM1 de Mme Montay.

Le diplôme du jeune éco-citoyen a été remis aux élèves.



Travaux dans la commune

La fibre est arrivée partiellement dans la commune. Les points verts ainsi que le



détroit d'Annois sont raccordables dès à présent. Pour cela, il faut contacter un fournisseur d'accès (orange, free, Bouygues, SFR...). Pour les points rouges le raccordement devrait être effectif à la fin de l'année. Les travaux de passage de la fibre sous la voie ferrée ont retardé le raccordement côté nord. L'USEDA a effectué un passage aérien provisoire afin d'accélérer l'accès à la fibre pour cette partie.



Sens unique rue du château : Plusieurs riverains se plaignent de la vitesse excessive de véhicules venant de la rue de St Simon. Un sondage auprès des riverains a été mis en place sur l'opportunité de mettre en sens unique cette voirie communale. Le résultat est sans appel, une large majorité plébiscite cette possibilité. Le Conseil Municipal se prononcera prochainement sur cette affaire ainsi que les modalités techniques à mettre en place (arrêté municipal et pose de panneaux).



Protection incendie : Courant 2019, le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) nous a informés que la protection incendie au nord village ne répondait pas aux normes en vigueur. En effet le déploiement des tuyaux incendie est impossible au-delà de la voie ferrée.

Une citerne souple d'une capacité de stockage de 120 m³ d'eau a été installée à l'entrée du chemin des marais. La couverture totale du village est assurée désormais par 2 réserves incendie de 120 m³ dont l'une enterrée sous la place.



Nettoyage des trottoirs : L'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires ne nous permet plus d'entretenir de manière efficace les nombreux kilomètres de trottoirs .

Dans l'intérêt de chacun et afin de préserver la propreté et l'esthétique de notre village, il est rappelé que : « **tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement aménagé ou du trottoir devant la propriété qu'il occupe, jusqu'au filet d'eau inclus** »

Lutte contre les dépôts sauvages et incivilités diverses : Ils sont fréquents dans les champs, les marais, les plateformes agricoles, les chemins ruraux... C'est un fléau pour lequel l'Agglo du saint Quentinnois se mobilise. Les moyens d'action sont renforcés : Les effectifs de la Brigade Intercommunale Environnementale (BIE) sont augmentés, pose de caméras embarqués, amende (jusque 1500 €), étroite collaboration avec les Elus...



Agglo du Saint-Quentinois



🚫 La BIE (Brigade Intercommunale de l'Environnement) de l'Agglo du Saint-Quentinois intervient régulièrement pour rechercher les auteurs des dépôts sauvages sur les propriétés des communes.

📢🔔 Il est demandé une vigilance sur les territoires ruraux et de signaler les véhicules suspects à la mairie ou à l'Agglo, afin de contrer cette délinquance au 03 23 06 30 06.



AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

Les dépôts sauvages

Les dépôts sauvages sont un fléau sur le territoire, ils sont nuisibles...

Nuisances

Le bruit est un élément perturbateur de la tranquillité publique et peut également porter atteinte à la convivialité. Les nuisances sonores sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit : par un individu (cris, talons, chant...), par un appareil ou objet (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...), ou un animal (abolements...).

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps.

Lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin et qu'il est audible d'un appartement à un autre, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intense et qu'il dure dans le temps.

À savoir : les nuisances olfactives (barbecue, ordures, ...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Soyez vigilants ...

A quoi servent mes impôts ?

Sécurité :

- Création d'une réserve incendie de 120 m³
- Réfection d'un trottoir à l'angle de la rue de Flavy et de Cugny afin d'éviter que les gens marchent sur la chaussée dans ce virage particulièrement dangereux.
- rénovation des marquages de routes en cours.

Logement locatifs :

- N° 10 rue de l'église « Presbytère » Changement de douche et meuble lavabo et réfection d'une clôture mitoyenne.
- N° 4 rue de la mairie : fourniture d'isolants (laine de roche) posée par les soins du locataire dans le grenier.

Bâtiments communaux :

- Réfection façade et cour intérieure de la mairie (peinture/volets)
- Renforcement et rejointoiement d'un mur de la cour intérieure de la mairie.

Embellissement/agrément :

- Création et pose de 3 bancs publics (2 à l'église et 1 au cimetière)
- Création de 3 massifs floraux à développer (2 au Détroit, 1 sur la Place)
- Projet « 1 million d'arbres » : 35 arbres plantés dont 18 fruitiers, 15 m de haie en séquence, 40 buissons (derrière la mairie).

L' Opération

1 million d'arbres en Hauts-de-France s'enracine à Annois !

Depuis longtemps, chacun de nous apprécie le cœur d'Annois en partie pour ses espaces verts, son église posée dans son écrin de verdure, ses parterres fleuris, ... et son terrain de boules.



Ensemble nous cherchions à poursuivre la valorisation de nos espaces communaux en favorisant au maximum notre bien-être. Il y avait assurément quelque chose de grand et de beau à faire sur la place communale.

Après de nombreuses recherches ; nous avons enfin trouvé l'Opération qui nous convenait. Une Opération environnementale d'envergure proposée par notre région ; il s'agit en effet de l'Opération :

« 1 million d'arbres en Hauts-de-France ».

Cette initiative régionale de la Direction de la Biodiversité nous est aussitôt apparue comme une évidence.

Ses objectifs correspondaient à nos attentes :

- * améliorer le cadre de vie des citoyens
- * favoriser la biodiversité et réimplanter des espèces endémiques
- * participer à la lutte contre les effets climatiques
- * travailler avec des partenaires locaux

En effet, au quotidien, la place du village ; avec ses parties ombragées ; reste un centre majeur de détente pour tous et nous veillerons qu'il le reste encore longtemps.

Par ailleurs les **effets des arbres sur la qualité de l'air et sur la santé humaine** ne sont plus à démontrer mais simplement à rappeler.

Nous tenons aussi à souligner que nous y passons un agréable moment lors des festivités du 14 juillet. Chacun de nous apprécie cette rencontre dans ce bel espace verdoyant. De même les enfants du centre de loisirs de Flavy-le-Martel et de ses alentours viennent jusqu'à Annois y rechercher l'ombre pour pratiquer leurs grands jeux d'été.

De plus, les espèces endémiques sont beaucoup plus robustes et résistantes aux différents parasites, elles s'adaptent parfaitement à notre sol et donnent une harmonie à l'ensemble du village.

Enfin à notre modeste échelle, nous voulons contribuer à limiter les effets négatifs du changement climatique et à insuffler autour de nous ce dynamisme vertueux.

Nous avons donc fait appel à un paysagiste du C.A.U.E (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) de l'Aisne pour nous apporter de précieux conseils, aussi bien sur les essences d'arbres à sélectionner que sur leur implantation.



Bouclé, notre dossier de candidature fut transmis au cours de l'été auprès des services compétents de la Direction de la Biodiversité des Hauts-de-France.

Après délibération, la collectivité régionale a retenu notre projet et nous attribue donc une subvention exceptionnelle de 3 654,99 euros ; ce qui correspond à 90% du financement du projet. Satisfaits, nous avons assurément maintenant la possibilité d'arborer qualitativement et quantitativement notre espace communal.



Après être allé réceptionner la commande d'arbres à la pépinière Lequeux à Holnon, ils ont pu être tous plantés au cours de la journée du 25 novembre. Le personnel de l'ADERMAS (Organisme d'insertion par l'activité économique) de Moy-de-l'Aisne est venu arborer quatre espaces communaux :

* 1 espace de feuillus arborescents : 1 chêne majestueux, des charmes et des tilleuls sur la place Guinoiseaux **(1)**

* 1 verger conservatoire à proximité de la cuve à incendie : pruniers, pommiers, poiriers, cerisiers et mirabelliers **(2)**

* 1 sous-bois de différents arbustes à l'arrière de la mairie **(3)**

* 1 alignement champêtre rue de la mairie **(4)**

Enfin, nous souhaitons souligner que toute initiative positive autour de ce nouvel espace arboré sera accueillie et soutenue favorablement :

- * visite d'élèves travaillant sur les différentes essences d'arbres,...
- * organisation d'un moment de partage autour de la cueillette de fruits,...
- * visite de la jauge créée par M. Macaigne Jean-Marc et du sous-bois.
- * ...

Bon bol d'oxygène à Tous !



Classe école d'Annois année 1937-1939 environ
Classe Mr Lairloup



- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| 1 : | 10 : Daniel Tavernier |
| 2 : Marcel Vaillant | 11 : |
| 3 : Lucien Godard | 12 : Serge Debroy |
| 4 : Emile Thiourt | 12 : |
| 5 : Hubert Deligny | 14 : Jeannot Figarot |
| 6 : Mr Lairloup (instituteur) | 15 : |
| 7 : | 16 : Michel Baudoin |
| 8 : Samuel Deligny | 17 : |
| 9 : | 18 : |